

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 27 septembre 2017*

*L'an deux mille dix-sept et le vingt-sept septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.*

*Date de convocation : 20.09.2017.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 10  
Votants : 12*

*Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0*

**Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – M. TESTON – Mme BEUGNET – M. HILAIRE – M. JOLLIVET – M. GAUTHIER – M. CORNET – Mme PIQUEMAL – M. EUVRARD.**

**Excusés : Mme GRENIER a donné procuration à M. TESTON.  
M. BOUNIARD a donné procuration à Mme PIQUEMAL.  
Mme LEBRAT.**

**Absents : Mme RAMUS – M. RIFFARD.**

**M Max JOLLIVET a été élu secrétaire.**

**Objet : Budget voyages scolaires 2017/2018.**

Considérant la volonté de la Commune de maintenir sa démarche de soutien aux écoles communales (école maternelle publique, écoles élémentaire publique et école privée sous contrat) afin d'alléger la participation financière des parents concernés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à chaque établissement une subvention pour les voyages et sorties scolaires qu'ils organisent tout au long de l'année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

.../...

- **DÉCIDE** d'attribuer à chaque école une subvention pour les voyages scolaires en fonction de leur effectif à chaque rentrée scolaire.
- **FIXE** les modalités d'attribution comme suite :
  - o Tarif par enfant de classe de maternelle : 17.00 € par an.
  - o Tarif par enfant de classe de CP/CE1/CE2 : 18.00 € par an.
  - o Tarif par enfant de classe de CM1/CM2 : 22.00 € par an.
  - o Prise en charge uniquement des enfants d'ALBA LA ROMAINE.
- **FIXE** le montant pour l'école maternelle publique pour l'année scolaire 2017/2018 à 731.00 € pour 43 élèves.
- **FIXE** le montant pour l'école élémentaire publique pour l'année scolaire 2017/2018 à 1 684.00 € détaillé comme suit:
  - o Classe de CP : 342.00 € pour 19 élèves.
  - o Classe de CE1 : 306.00 € pour 17 élèves.
  - o Classe de CE2 : 288.00 € pour 16 élèves.
  - o Classe de CM1 : 462.00 € pour 21 élèves.
  - o Classe de CM2 : 286.00 € pour 13 élèves.
- **FIXE** le montant pour l'école privée Saint Régis pour l'année scolaire 2017/2018 à 478.00 € détaillé comme suit:
  - o Classe de maternelle : 136.00 € pour 8 élèves.
  - o Classe de CP : 54.00 € pour 3 élèves.
  - o Classe de CE1 : 36.00 € pour 2 élèves.
  - o Classe de CE2 : 54.00 € pour 3 élèves.
  - o Classe de CM1 : 132.00 € pour 6 élèves.
  - o Classe de CM2 : 66.00 € pour 3 élèves.
- **PRÉCISE** que les subventions seront versées en une seule fois sur le compte des coopératives scolaires pour les établissements publics et à l'OGEC pour l'école privée.
- **DEMANDE** que les écoles informent les familles sur la participation de la Commune aux sorties scolaires.
- **DEMANDE** que les écoles nous fournissent un bilan d'activités et financier des voyages

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 27 septembre 2017.



REÇU A  
LA PRÉFECTURE LE

02 OCT. 2017

POUR COPIE CONFORME,  
Alba La Romaine, le 28 septembre 2017.  
LE MAIRE,  
André VOLLE.

